**DELIBERATION**
**N° 2013-006**

**Objet : Validation de l'étude zones humides**

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

**SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

SÉANCE DU **18 décembre 2013**

| | |
|---|---|
| Membres de la CLE : | 76 |
| Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : | 39 |
| Présents : | 11 |
| Mandats : | 2 |
| Absents : | 26 |
| Membres du collège des utilisateurs et usagers : | 24 |
| Présents : | 9 |
| Mandats : | 2 |
| Absents : | 13 |
| Membres du collège de l'Etat et des établissements publics : | 13 |
| Présents : | 3 |
| Mandats : | 0 |
| Absents : | 10 |

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Bonneville, sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - Conseil Général Canton de Samoëns : M. MOGENET François
  - SIVOM Pays du Mont Blanc : M. BRONDEX Léonard, M. BURNET Jean-Claude
  - SIVOM du Haut-Giffre : M. MOGENET Jean-Charles
  - Communauté de Communes Faucigny-Glières : M. MERMIN Jean-Pierre,
  - Communauté de Communes du Pays Rochois : M. MOENNE Claude
  - Annemasse Agglo : M. BALSAT Bernard, M. BURGNIARD Robert ; M. LAPERROUSAZ Maurice
  - SIVOM de la Région de Cluses : M. CATALA Gilbert,

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

  M. LIEUPOZ (Chambre de commerce et d'industrie), M. MOGENET (Chambre d'agriculture), M. FREGOLENT (AAPPMA du Faucigny), M. CANON (AAPPMA du Chablais Genevois), M. SCHMITT (UNICEM Rhône Alpes), M. SAVOINI (Fédération du BTP), M. BLANCHET (EDF), M SCHWOEHRER (Asters),M. VANDAME (EAF),

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

  M. LEREU(DDT), Mme. EXBRAYAT (Agence de l'Eau), M. AUBRUN (ONEMA),

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

  M. PASQUINI (ETAT DE GENEVE),

**MANDATS :**

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
**Mr MOENNE a pouvoir pour Mr BUFFLIER**
**Mr CATALA a pouvoir pour Mr HERVE**

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  **ASTERS a pouvoir pour la FRAPNA**
  **AAPPMA du chablais genevois à pouvoir pour la FDPPMA**

**MEMBRES ABSENTS :**

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - Conseil Général canton de Bonneville : M. MUDRY
  - Conseil Régional : Mme BILLET, Mme DONZEL, M. CARBONNEL
  - Conseil Général Canton de Boëge : M. BAUD-GRASSET
  - Communauté de Communes Faucigny-Glières : M. SADDIER
  - Communauté de Communes du Pays Rochois : M. BUFFLIER,
  - SIVOM du Haut-Giffre : M. BOUVET
  - SIVOM Pays du Mont-Blanc : M. MOLLARD ; M. TISSOT
  - SIVOM de la Région de Cluses : M. POUCHOT, M. HERVE, M. MARTINELLI, M. HUGARD
  - Syndicat D'Aménagement du Borne : M. WATTIEZ ; M. ANGELLOZ-NICOUD
  - Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe : M. CHAPUIS ; M. TOULLEC
  - Communauté de Communes des Quatre Rivières : M. DUVAL,
  - Communauté de Commune de la Vallée Verte : M. SANTONI, M. MUSARD
  - Annemasse Agglo : M. SOULAT, M. CONUS, M. MAIRE
  - Communauté de Communes du Genevois : M. GUILLON ; M. JOUVENOZ, M. ROGUET
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  Chambre des métiers et de l'artisanat, Comité départemental de Haute Savoie de Canoë Kayak, ATMB, Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, Fédération Départementale des Chasseurs, FIB, PRO Mont-Blanc, Montain Wilderness, Asters, EAF, SNDEC, Domaine Skiable de France, UFC Que Choisir Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, FRAPNA, Savoie Mont-Blanc tourisme , FDPPMA
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  Le Préfet Coordonnateur de Bassin, Le Préfet de Haute-Savoie, La direction Départementale de la Protection des Populations, La Direction Départementale de la Cohésion sociale, l'ARS, La Gendarmerie, l'ONF, l'ONCFS, DREAL, RTM
- **Représentant du territoire Suisse :**
  L'Electricité d'Emosson, CIPEL

**Vu,** le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,
**Vu,** l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
**Vu,** l'arrêté n° DDT-2010.744 du 19 août 2010, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
**Vu,** la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,
**Vu**, la signature du Contrat de Rivière Giffre et Risse le 6 février 2012,
**Considérant** les résultats de la concertation qui a eu lieu avec les acteurs concernés durant toute cette étude,
**Considérant**, la réunion de la CLE du 12 avril 2013 et son compte rendu,

Dans le cadre des études complémentaires au diagnostic du SAGE de l'Arve, la CLE a conduit l'étude « Zones humides : définir une stratégie globale pour les zones humides à l'échelle du SAGE Arve ».

L'étude zones humides a été menée dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Arve. Cette étude comprend premièrement un diagnostic, visant à :

- améliorer la connaissance des mécanismes de dégradation des zones humides sur le territoire,
- définir des mécanismes de protection des zones humides,

Et dans un second temps :

- Proposer une méthodologie à appliquer pour définir les zones humides prioritaires pour le SAGE sur lesquelles définir des objectifs et si besoin plans de gestion
- Proposer des un panel de mesures technique à la CLE (en vue du choix de la stratégie future du SAGE),
- Elaborer une stratégie de communication et de sensibilisation accompagnant cette politique territoriale.

Il est à noter que, conformément à ses objectifs, l'étude propose une méthodologie de priorisation des zones humides. Il est prévu d'utiliser cette méthodologie pour hiérarchiser les zones humides issues de l'inventaire départemental dont l'actualisation est prévue en mars 2014. Les résultats obtenus feront l'objet d'une concertation

avec les acteurs locaux. Dans le cadre du choix de la stratégie du SAGE, la CLE tiendra compte du positionnement de ces acteurs pour valider les zones humides prioritaires du territoire.

**A l'unanimité, la CLE décide de :**

- **valider l'étude « zones humides : définir une stratégie globale pour les zones humides à l'échelle du SAGE Arve »**

- **demander à ce que celle-ci soit incorporée au diagnostic du SAGE**

- **demander que les propositions de mesures, ainsi que la méthodologie de priorisation des zones humides servent à la concertation devant aboutir à la stratégie du SAGE.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

**Le Président,**

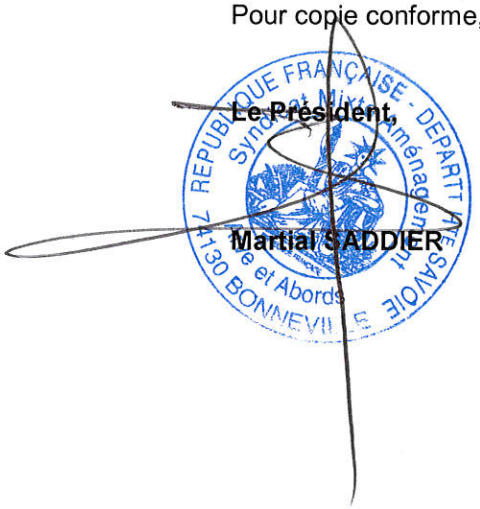


**Martial SADDIER**